

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 04737

Numéro SIREN : 306 916 099

Nom ou dénomination : ARGEDIS

Ce dépôt a été enregistré le 03/06/2024 sous le numéro de dépôt 18851

COMPTES ANNUELS

ARGEDIS

Société par actions simplifiée

23 RUE FRANCOIS JACOB 92500 RUEIL MALMAISON

DATE DE CLOTURE : 31/12/2023

Certifiés conformes

Benoit PIMONT
Président

Bilan actif

BILAN-ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	3 668 006	3 484 977	183 029	174 999
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles	3 668 006	3 484 977	183 029	174 999
Terrains				
Constructions	6 489 210	3 720 584	2 768 625	3 051 583
Installations techniques, matériel	39 383 118	19 591 756	19 791 362	15 517 847
Autres immobilisations corporelles	26 376 679	18 451 467	7 925 212	6 503 498
Immobilisations en cours	741 128		741 128	6 220 276
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles	72 990 134	41 763 807	31 226 327	31 293 204
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations	8 000		8 000	58 000
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	201 521		201 521	364 139
Autres immobilisations financières	200 237		200 237	188 903
TOTAL immobilisations financières	409 758		409 758	611 042
Total Actif Immobilisé (II)	77 067 898	45 248 784	31 819 114	32 079 244
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	13 801 397		13 801 397	11 513 460
TOTAL Stock	13 801 397		13 801 397	11 513 460
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	28 555 986	1 469 953	27 086 033	23 882 767
Autres créances	7 990 156		7 990 156	27 333 042
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	36 546 142	1 469 953	35 076 189	51 215 809
Valeurs mobilières de placement				
dont actions propres:				
Disponibilités	6 248 554		6 248 554	6 038 678
TOTAL Disponibilités	6 248 554		6 248 554	6 038 678
Charges constatées d'avance	441 205		441 205	281 558
Total Actif Circulant (III)	57 037 297	1 469 953	55 567 344	69 049 506
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Prime de remboursement des obligations (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
Total Général (I à VI)	134 105 195	46 718 737	87 386 458	101 128 750

Bilan passif

BILAN-PASSIF		Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel	dont versé :	160 000	160 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			
Ecarts de réévaluation	dont écart d'équivalence		
Réserve légale		16 000	16 000
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées	dont réserve des prov. fluctuation des cours :	12 047 873	12 047 873
Autres réserves	dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :	468 793	468 767
TOTAL Réserves		12 532 666	12 532 640
Report à nouveau			
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		-11 680 847	5 722 327
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)		1 011 820	18 414 966
Produit des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)			
Provisions pour risques		1 041 626	1 254 731
Provisions pour charges		2 476 000	2 403 083
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)		3 517 626	3 657 814
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers	dont emprunts participatifs :	5 897	5 897
TOTAL Dettes financières		5 897	5 897
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		48 741 937	45 194 419
Dettes fiscales et sociales		30 946 120	28 942 761
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		3 163 059	4 912 894
TOTAL Dettes d'exploitation		82 851 116	79 050 073
Produits constatés d'avance			
TOTAL DETTES (IV)		82 857 013	79 055 970
Ecart de conversion Passif (V)			
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)		87 386 458	101 128 750

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	317 967 219		317 967 219	286 283 341
Production vendue biens				
Production vendue services	132 600 042		132 600 042	131 926 575
Chiffres d'affaires nets	450 567 261		450 567 261	418 209 916
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				13 966
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			1 789 838	4 268 841
Autres produits			1 876 014	1 322 861
Total des produits d'exploitation (I)			454 233 114	423 815 584
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			135 484 088	125 012 463
Variation de stock (marchandises)			-2 015 256	-881 839
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			-202 252	-160 796
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			161 129 823	139 527 620
Impôts, taxes et versements assimilés			9 869 878	8 554 848
Salaires et traitements			101 889 602	92 627 445
Charges sociales			38 487 770	35 031 052
Dotations d'exploitation	sur	Dotations aux amortissements	7 954 501	7 330 782
	immobilisations	Dotations aux provisions		
	Sur actif circulant :	dotations aux provisions	1 469 953	491 846
	Pour risques et charges :	dotations aux provisions	762 200	188 133
Autres charges			5 370 621	10 111 762
Total des charges d'exploitation (II)			460 200 928	417 833 316
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-5 967 815	5 982 267
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				111 000
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change			5 200	6 654
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			5 200	117 654
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			5 551 408	2 728
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)			5 551 408	2 728
RÉSULTAT FINANCIER			-5 546 208	114 926
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			-11 514 023	6 097 194

Compte de résultat (suite)

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		310 641
Produits exceptionnels sur opérations en capital	805	23 414
Reprises sur provisions et transferts de charges	2 906	536 649
Total des produits exceptionnels (VII)	3 711	870 704
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	92 925	566 340
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	77 610	59 208
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles (VIII)	170 535	625 548
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-166 824	245 156
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		167 503
Impôts sur les bénéfices (X)		452 520
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	454 242 025	424 803 942
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	465 922 871	419 081 615
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	-11 680 847	5 722 327

Les informations ci-après constituent l'annexe au Bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023

dont le total est 87 386 458 € et le résultat s'élève à -11 680 847 €

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes de l'exercice 2023 sont établis conformément à la réglementation comptable française en vigueur (réglement ANC 2018-01). Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes sociaux de l'exercice 2023 sont identiques à ceux de 2022

Immobilisations corporelles

Les éléments corporels sont évalués à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition d'immobilisation)

Les intérêts des emprunts spécifiques à l'achat des immobilisations ne sont pas inclus dans le coût des immobilisations. Il en est de même des autres frais financiers consécutifs à des acquisitions d'immobilisations autofinancées.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, en fonction de leur durée d'usage :

Constructions	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques, matériel et outillage	Linéaire	5 ans
Installations et agencements	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans

Les dotations et les reprises aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont présentées dans la partie résultat d'exploitation

Seuls les éventuels amortissements exceptionnels sont traités en amortissements dérogatoires.

Participations et autres titres immobilisés

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Comme les exercices précédents, les stocks sont valorisés au dernier prix d'achat. Compte tenu de la forte rotation des produits et de la structure du prix d'achat négocié pour l'année, la méthode appliquée ne génère pas d'écart significatif par rapport à la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires d'achat à l'exception de toute valeur ajoutée. Les remises hors factures sont incluses dans la valorisation des stocks uniquement si celles-ci sont basées sur des quantités ou du chiffre d'affaires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Depuis le 1er novembre 2023, la partie logistique et stock principal, opérés par la société LOGEDIF, est effectuée par ARGEDIS via un prestataire logisticien dénommé STACI.

Les stocks sont valorisés par la méthode du Premier Entrée Premier Sorti (FIFO). Cette méthode permet de présenter les stocks aux coûts d'achats les plus récents.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées de façon indépendante après examen de chaque dossier. Outre les litiges prud'homaux, nous avons actualisé les provisions d'engagements en matières de médailles du travail et de indemnités retraite.

Nous avons provisionné les risques et charges suivant :

Provision « Médailles du Travail » : 1 914 K€ (contre 1 646 K€ l'année précédente)

Provision « Indemnités retraite » : 562 K€ (contre 750 K€ l'année précédente)

Hypothèses actuarielles

Pour les régimes à prestations définies, les engagements sont évalués à l'aide de la méthode prospective dite « unités de crédits projetés ». L'estimation actuarielle dépend de différentes hypothèses telles que l'ancienneté, l'espérance de vie, le taux de rotation du personnel de l'entreprise ainsi que des hypothèses d'actualisation.

Les gains et pertes actuariels, résultant notamment des changements dans les hypothèses, sont comptabilisés en résultat.

Indemnités de fin de carrière

Les salariés sont rattachés à la convention Collective Nationale des Professions de l'Automobile (CNPA). Cette convention prévoit à l'article 2.4 une indemnité de fin de carrière égale à un pourcentage du plafonds SS en vigueur à la fin du préavis de départ en retraite. Ce pourcentage est fonction de l'ancienneté (à partir de 10 ans) du salarié dans la profession.

Le capital de fin de carrière est versé directement par l'organisme mutualiste désigné (IPSA) et non par l'entreprise qui cotise tout au long de l'année à cet organisme. Au cas où les fonds deviendraient insuffisants, des ajustements de cotisations sont prévus.

Comme l'année précédente, notre engagement ne se limite donc qu'à verser une cotisation annuelle à l'IPSA. Cette cotisation est incluse dans les charges sociales de l'exercice.

Changement de méthode d'évaluation et de présentation

Aucun changement notable de méthode d'évaluation ou de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Rémunération des dirigeants

Conformément à l'article 24-28 du décret du 29 novembre 1983, il a été décidé de ne pas communiquer les informations relatives aux rémunérations des organes de direction. En effet, cette dernière permettrait d'identifier la situation financière du Gérant de la société.

Honoraires des commissaires aux comptes

Conformément au décret 2008-1487 du 30 novembre 2008, le montant des honoraires versés aux commissaires aux comptes dans le cadre du contrôle légal des comptes 2023 est de 136 362 euros HT.

Immobilisations

Cadre A	IMMOBILISATIONS		Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	
				Réévaluation	Acqu. et apports
Frais d'établissement et de développement (I)					
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			3 588 191		118 762
Terrains					
Constructions	Sur sol propre	976 603			
	Sur sol d'autrui	3 689 810			0
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	1 681 818			185 772
Installations techniques, matériel et outillage industriels			29 252 812		10 422 527
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	21 947 681			2 181 636
	Matériel de transport	170 001			200 562
	Matériel de bureau et mobilier informatique	1 925 174			343 154
	Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			6 220 276		4 398 490
Avances et acomptes					
TOTAL (III)			65 864 174		17 732 142
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations			58 000		
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières			553 042		48 716
TOTAL (IV)			611 042		48 716
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			70 063 407		17 899 619

Cadre B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation
		Virement	Cession		Valeur d'origine
Frais d'établissement et de développement (I)					
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			38 946	3 668 006	
Terrains					
Constructions	Sur sol propre			976 603	
	Sur sol d'autrui		35 172	3 654 638	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		9 620	1 857 969	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			292 221	39 383 118	
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers		277 584	23 851 733	
	Matériel de transport		13 565	356 998	
	Matériel de bureau et mobilier informatique		100 380	2 167 949	
	Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours		9 765 957	111 682	741 128	
Avances et acomptes					
TOTAL (III)		9 765 957	840 225	72 990 134	
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations			50 000	8 000	
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières			200 000	401 758	
TOTAL (IV)			250 000	409 758	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		9 765 957	1 129 171	77 067 898	

Amortissements

Cadre A		SITUATION ET MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE					
Immobilisations amortissables		Début d'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement (I)							
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		3 413 192	110 225	38 440	3 484 977		
Terrains							
Constructions	Sur sol propre	570 992	80 613		651 605		
	Sur sol d'autrui	2 191 338	267 089	35 172	2 423 255		
	Installations générales, agencements	534 317	118 339	6 932	645 724		
Installations techniques, matériels et outillages		13 734 965	6 091 331	234 540	19 591 756		
Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements divers	15 958 468	1 071 518	274 860	16 755 126		
	Matériel de transport	106 726	43 321	12 544	137 503		
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	1 474 164	172 065	87 391	1 558 838		
	Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (III)		34 570 970	7 844 276	651 439	41 763 807		
TOTAL GENERAL (I + II + III)		37 984 162	7 954 501	689 879	45 248 784		
Cadre B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					
Immos	DOTATIONS			REPRISES			Fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	
Frais étab							
Autres							
Terrains							
Constructions :							
sol propre							
sol autrui							
install.							
Autres immobilisations :							
Inst. techn.							
Inst gén.							
M.Transport							
Mat bureau.							
Emball.							
CORPO.							
Acquis. de titres							
TOTAL							
Cadre C		Début de l'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

Provisions inscrites au Bilan

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers				
Provisions investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
- Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992				
Provisions implantation étranger après 1.1.1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litige	605 116	93 000	306 616	391 500
Frais de développement				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien				
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	3 052 698	669 200	595 772	3 126 126
TOTAL (II)	3 657 814	762 200	902 388	3 517 626
Provisions sur immos incorporelles				
Provisions sur immos corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participations				
Provisions sur autres immos financières				
Provisions sur stocks				
Provisions sur comptes clients	890 357	1 469 953	890 357	1 469 953
Autres provisions pour dépréciations				
TOTAL (III)	890 357	1 469 953	890 357	1 469 953
TOTAL GENERAL (I + II + III)	4 548 170	2 232 153	1 792 745	4 987 579
Dont dotations et reprises d'exploitation		2 232 153	1 789 838	
Dont dotations et reprises financières				
Dont dotations et reprises exceptionnelles			2 906	
dépréciations des titres mis en équivalence				

Les montants utilisés concernant les reprises de provisions s'élèvent à 238 191 €

Etats des échéances des créances et des dettes

Cadre A		Etat des créances		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an	
Créances rattachées à des participations							
Prêts				201 521	201 521		
Autres immos financières				200 237	200 237		
TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE				401 758	401 758		
Clients douteux ou litigieux							
Autres créances clients				28 555 986	28 555 986		
Créances représentatives de titres prêtés							
Personnel et comptes rattachés				49 331	49 331		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				34 085	34 085		
Impôts sur les bénéfices				454 158	454 158		
Etat et autres collectivités	Taxe sur la valeur ajoutée			4 510 852	4 510 852		
	Autres impôts						
	Etat - divers						
Groupes et associés				933 422	933 422		
Débiteurs divers				2 008 308	2 008 308		
TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT				36 546 142	36 546 142		
Charges constatées d'avance				441 205	441 205		
TOTAL DES CREANCES				37 389 104	37 389 104		
Prêts accordés en cours d'exercice							
Remboursements obtenus en cours d'exercice							
Prêts et avances consentis aux associés							
Cadre B	Etat des dettes			Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles							
Autres emprunts obligataires							
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine							
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine							
Emprunts et dettes financières divers				5 897	5 897		
Fournisseurs et comptes rattachés				48 741 937	48 741 937		
Personnel et comptes rattachés				18 446 598	18 446 598		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				7 188 196	7 188 196		
Impôts sur les bénéfices							
Etat et autres collectivités publiques	Taxe sur la valeur ajoutée			2 655 132	2 655 132		
	Obligations cautionnées						
	Autres impôts			2 656 193	2 656 193		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Groupes et associés							
Autres dettes				3 163 059	3 163 059		
Dette représentative de titres empruntés							
Produits constatés d'avance							
TOTAL DES DETTES				81 387 060	81 387 060		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					Emprunts auprès des associés personnes physiques		-933 422
Emprunts remboursés en cours d'exercice							

Entreprises liées : éléments relevant de plusieurs postes du bilan

	Montant concernant les entreprises		31/12/2023
	liées	avec un lien de participation	Dettes/créances représ. par effets de commerce
Avances et acomptes versés sur immobilisations			
Incorporelles			
Corporelles			
Immobilisations financières			
Participations		8 000	
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
		8 000	
Créances			
Fournisseurs : avances et acomptes versés			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances			
Capital souscrit appelé non versé			
Disponibilités			
Comptes courants financiers			
Dettes financières diverses			
Dettes rattachées à des participations			
Emprunts et dettes financières divers			
Comptes courants financiers			
Clients : avances et acomptes reçus			
Dettes fournisseurs			
Dettes sur immobilisations			
Autres dettes			

Charges à payer

Charges à payer	Montant
AGEFIPH	120 000
EFFOIT DE CONSTRUCTION	407 537
TAXE APPRENTISSAGE	607 102
FORMATION CONTINUE	17 535
TLPE	103 831
CVAE	70 203
TASCOM	1 114 234
TOTAL	2 440 442

Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie.

Produits à recevoir

[illegible]

Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie.

Charges constatées d'avance

[illegible]

Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie.

Produits constatés d'avance

[illegible]

Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie.

Nombre et valeur nominale des composants du capital social

	Nombre au début de l'exercice	Créés au cours de l'exercice	Remboursés au cours de l'exercice	Nombre au 31/12/2023	Valeur nominale
Actions ordinaires	10 000			10 000	16
Actions amorties					
Actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote)					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissement					
Total	10 000			10 000	

Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie.

Ventilation du chiffre d'affaires

Répartition par nature	Montant	
	Exercice N	Exercice N-1
Ventes de produits finis		
Ventes de produits intermédiaires		
Ventes de produits résiduels		
Travaux		
Etudes		
Prestations de services	8 270 421	8 159 690
Ventes de marchandises	317 967 219	286 283 341
Produits des activités annexes	124 329 621	123 766 885
Divers		
TOTAL	450 567 261	418 209 916

Répartition par marché géographique	Montant	
	Exercice N	Exercice N-1
<i>Ventes France</i>		
Produits finis, intermédiaires & résiduels		
Etudes & travaux		
Prestations de services	8 270 421	8 159 690
Marchandises & activités annexes	442 296 840	410 050 226
<i>Ventes à l'étranger</i>		
Produits finis, intermédiaires & résiduels		
Etudes & travaux		
Prestations de services		
Marchandises & activités annexes		
TOTAL	450 567 261	418 209 916

Impôt sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	Résultat avant impôt	Taux (%)	Impôt
Résultat courant	-11 514 023	25,00%	
Résultat exceptionnel (y compris participation)	-166 824	25,00%	
Résultat comptable (avant IS)	-11 680 847	25,00%	
Détail de l'impôt sur le résultat courant	Base	Taux (%)	Impôt
Résultat courant	-11 514 023	25,00%	
Total des réintégrations (dont :) :	8 047 322	25,00%	2 011 831
C3S 2023	699 487		
Effort construction 2023	407 636		
Taxe sur véhicules société	20 313		
Loyers non déductibles	81 202		
Provisions abondement 2023	1 123 358		
Dotations indemnités fin carrières			
Participations 2023			
Dons	48 179		
Provisions prime précarité + charges 2023	89 209		
Dividende Logéfif 2021 payé en 2023 (111 000 €)	5 550		
TUP PROGERES - MALI DE FUSION	5 550 116		
Contrôle CVAE 2019-2020-2019 - Pénalités	22 272		
Dotations redressement URSSAF			
Autres réintégrations			
Total des déductions (dont: :) :	4 146 951	25,00%	1 036 738
C3S 2022	600 000		
Effort construction 2022	360 758		
Provision participations 2022	167 503		
Provision abondement 2022	941 236		
Provision précarité 2022	149 337		
Reprise IFC 2023	188 000		
Résultat fiscal PROGERES	1 265 653		
Déduction Actionnariat	474 464		
TOTAL courant	-7 613 652	28,41%	
Détail de l'impôt exceptionnel	Base	Taux (%)	Impôt
Résultat exceptionnel (y compris participation)	-166 824	25,00%	
Total des réintégrations (dont :)		25,00%	
Total des déductions (dont: :)		25,00%	
TOTAL exceptionnel	-166 824	25,00%	
Imputation des déficits antérieurs		25,00%	
TOTAL	-7 780 476	25,00%	

Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie.

CSB de 3.3 % (Abattement de 763000 €)

Crédit impôt sur dons

28 907

Impôt sur bénéfices

Engagements hors bilan

Catégorie d'engagement	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Engagements donnés (à détailler)				
APRR - CHIEN BLANC	100 000			100 000
APPR - AGEN RESTAURATION	187 500			187 500
APPR - AGEN RESTURATION	2 535 750		2 535 750	
A.Total engagements liés à l'exploitation	2 823 250		2 535 750	287 500
B.Total engagements liés au financement				
C. Total autres engagements donnés				
I. Total engagements donnés (A+B+C)	2 823 250		2 535 750	287 500
Engagements reçus (à détailler)				
II. Total engagements reçus				
Engagements réciproques (à détailler)				
III. Total engagements réciproques				

Répartition des capitaux propres

	Debut exercice	Augmentation	Diminution	Fin exercice
Capital	160 000			160 000
Reserve legale	16 000			16 000
Autres reserves	12 516 639	27		12 516 666
Report a nouveau				
Resultat	5 722 327	-11 680 847	5 722 300	-11 680 847
TOTAL	18 414 966	-11 680 820	5 722 300	1 011 819

Effectifs

Effectif	Effectif moyen salarié		Effectif moyen mis à la disposition de l'entreprise		Effectif moyen global	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Ingénieurs et Cadres	313	297			313	297
Agents de maîtrise	367	344			367	344
Employés et techniciens	2 459	2 199			2 459	2 199
Ouvriers						
Autres						
TOTAL	3 139	2 840			3 139	2 840

L'effectif moyen du personnel est de :

Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie.

Liste des filiales et participations

[illegible]

(1) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan un bilan des comptes consolidés.

conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(2) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation indiquer la dénomination et le siège social.

(3) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

Projet d'affectation du résultat

Projet d'affectation du résultat	31/12/2023
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice	
Résultat de l'exercice	-11 680 847
Prélèvements sur les réserves	
TOTAL DES SOMMES DISTRIBUABLES	-11 680 847
Affectation aux réserves :	
- légales	
- autres	
Dividendes	
Autres répartitions	
Report à nouveau	-11 680 847
TOTAL DES AFFECTATIONS	-11 680 847

ARGEDIS

Actions Simplifiée au capital de 160 000 EUR
Siège social : 23 rue François Jacob – 92500 RUEIL-MALMAISON
306 916 099 RCS NANTERRE

DECISIONS ORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 14 MAI 2024

PROCES – VERBAL

Le 14 mai 2024 à 8h45 heures, la Société :

TotalEnergies Marketing France

Société par actions simplifiée au capital de 324 158 696 EUR
Siège social : 562, Avenue du Parc de l'île – 92000 NANTERRE
531 680 445 RCS Nanterre

Associé Unique de la Société ARGEDIS,

Représentée par Monsieur Denis TOULOUSE, dûment habilité,

N'assiste pas à la réunion bien que régulièrement convoqué : le Cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

A pris les décisions suivantes :

I - ORDRE DU JOUR

1. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
2. Affectation du résultat de l'exercice
3. Conventions visées aux articles L 227-10 et suivants du code de commerce
4. Pouvoirs pour accomplir les formalités

II - DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2023 approuve les comptes de l'exercice tels qu'il ont été présentés ainsi que la gestion de la société telle qu'elle ressort de l'examen des comptes et de ces rapports.

DEUXIEME DECISION

L'Associé décide d'affecter le résultat de l'exercice soit une perte de -11 680 846,69 EUR à concurrence de :

Affectation	EUR	Solde du compte avant affectation	Nouveau solde après affectation
Réserve légale	<i>Dotée à plein</i>	16 000,00	16 000,00
Report à nouveau	-11 680 846,69	0,00	-11 680 846,69
Total affecté	-11 680 846,69		

Dividendes distribués – 3 derniers exercices (article 243 bis du CGI)

Exercice	Dividende versé - EUR	Titres émis
2022	5 722 300,00	10 000
2021	2 995 400,00	10 000
2020	0,00	10 000

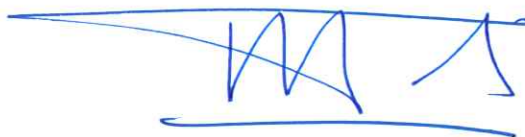
TROISIEME DECISION

Au titre de l'exercice écoulé, il n'existe ou n'a été conclue aucune convention intervenue directement ou par personne interposée entre la société et son dirigeant et relevant des dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce.

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs à la société LEXTENSO dont le siège social est : La Grande Arche – Paroi nord - 1, Parvis de la Défense – 92044 Paris La Défense (RCS Nanterre 552 119 455) à l'effet d'accomplir, y compris par voie dématérialisée avec signature électronique, les formalités de dépôt et d'inscription aux registres, signer tous déclarations, requêtes et documents, ainsi qu'à tout porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait pour faire tous dépôts, toutes formalités ou publications prévues par la loi.

L'Associé Unique
TotalEnergies Marketing France



Représenté par Monsieur Denis TOULOUSE



Argedis

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Argedis

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société Argedis,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Argedis relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 6 mai 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres



Michaël Lafarge